



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 26 janvier 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, messieurs et mesdames les conseillers-ères Gilles Chagnon, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Éric Pilote, attachés politiques, et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Steven Boivin, Linda Brouillette, Daniel Champagne, Mike Duggan et Rachel Rivard.

CE-2022-34

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES (LOT 1) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MIKE DUGGAN ET LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-822 du 7 novembre 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour les services professionnels pour les études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour des projets d'infrastructures dans le cadre du programme de réfection du réseau routier 2019-2020 - Service des infrastructures (Lot 1) pour un montant total approximatif de 407 632,37 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 163178 et 173677 ont déjà été approuvées pour un montant de 38 247,56 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 92 200,75 \$ incluant les taxes, pour des ajouts aux mandats de conception des projets de remplacement du ponceau et stabilisation des berges du ruisseau Moreau (17-3076) et de remplacement de conduites pluviales du boulevard de la Carrière (16-3090), portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 130 448,31 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 163178 et 173677 pour un montant de 38 247,56 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 92 200,75 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier 2019-2020 - Service des infrastructures (Lot 1), portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 130 448,31 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 538 080,68 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-104-88653	60 713,22 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3076 - Honoraires professionnels - Ponceau Moreau
18-17004-036-88654	23 478,35 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3090 - Honoraires professionnels - TTOG, boulevard de la Carrière
04-13493	4 009,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 999,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-35

**SOUSSION 2020 SP 373A - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDIT ET ÉTUDE OPÉRATIONNELLE POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme SIA Partenaires inc., 294, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H2Y 2A3, pour les services professionnels de réalisation d'un audit de la flotte municipale de véhicules, d'équipements motorisés et des petits équipements, de leur utilisation et de leur gestion axée sur la performance environnementale en matière d'émissions de gaz à effet de serre, pour un montant total de 170 944,83 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 novembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47330-419-88652	156 095,41 \$	Autres activités environnementales - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	7 434,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 415,42 \$	TVQ À recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2022.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt du rapport des acquisitions 2021 réalisées en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau

CE-2022-36

**SUBVENTION DE 30 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DES CÉPAGES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Cépages désire bonifier les aménagements de la cour d'école pour les enfants de 5 à 12 ans par l'aménagement d'une structure de jeux, l'ajout d'arbres feuillus, de gazon, ainsi que de l'ameublement extérieur tel qu'une pergola, des bancs et des tables à pique-nique.

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Cépages, par l'entremise de son comité d'embellissement, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Cépages relève du Centre de services scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Daniel Champagne, par le biais du budget ex-ville de Gatineau, désire contribuer au projet d'aménagement d'une structure de jeux dans la cour de l'école des Cépages :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- de verser au Centre de services scolaire des Draveurs une subvention de 30 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement d'une structure de jeux de l'école des Cépages provenant du budget ex-ville de Gatineau du conseiller Daniel Champagne, district électoral du Versant;
- d'approuver la signature du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau pour l'aménagement d'une structure de jeu sur le terrain de l'école des Cépages;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 30 000 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-37

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SARA BOUDREAU À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF DE SECTION - APPRENTISSAGE, DÉVELOPPEMENT ET RECONNAISSANCE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 31 JUILLET 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 57 191,71\$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef de section – Apprentissage, développement et reconnaissance jusqu'au 31 juillet 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Sara Boudreau à un surcroît de travail à titre de chef de section - Apprentissage, développement et reconnaissance pour le Service des ressources humaines jusqu'au 31 juillet 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2022.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif